



Des liens économiques entre territoires grâce aux salaires versés

Dans plus de la moitié des intercommunalités de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les salaires perçus par les habitants en 2014 proviennent majoritairement d'emplois situés à l'extérieur. C'est particulièrement le cas autour des grandes agglomérations de la région. Les territoires de l'espace provençal sont sous l'influence des deux métropoles et le niveau de vie médian de leurs habitants est intermédiaire ou élevé. Dans l'espace azuréen, les richesses se concentrent et circulent autour de trois gros producteurs : la métropole Nice Côte d'Azur et les CA de Sophia Antipolis et de Cannes Pays de Lérins. Les territoires de l'espace rhodanien sont pour la plupart dépendants de la CA du Grand Avignon et leurs habitants disposent d'un faible niveau de vie. Dans l'espace alpin, les territoires sont plus autonomes et s'appuient fréquemment sur le tourisme.

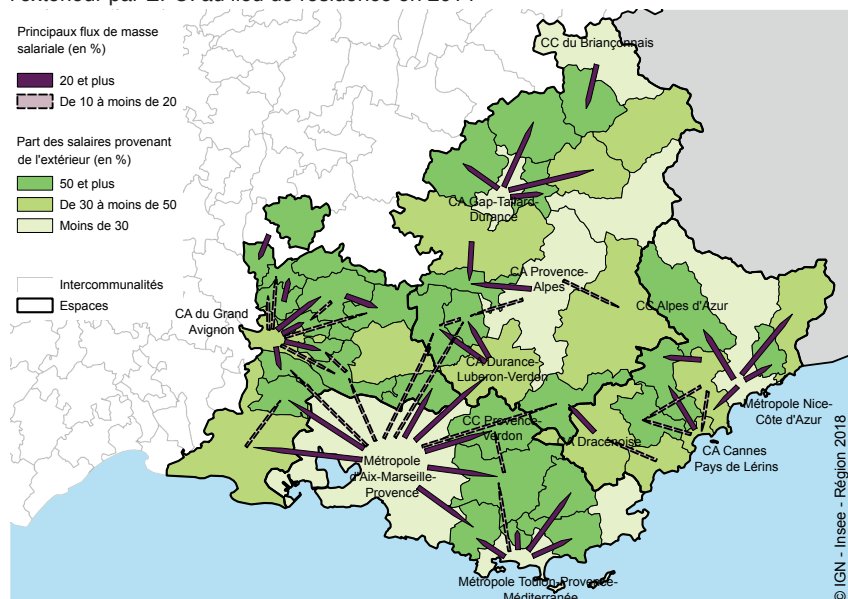
Fabrice Michaillesco, Insee

En 2014, près de deux millions d'habitants ont un emploi en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Parmi eux, un sur cinq quitte chaque jour son territoire de résidence pour aller travailler dans une autre intercommunalité (EPCI). Ces déplacements créent des liens économiques entre territoires. Les salaires versés aux actifs qui ne travaillent pas dans leur EPCI de résidence représentent 28 % de la masse salariale totale (*définitions*). La plupart de ces flux ont lieu au sein même de la région. Près de 7 % de la masse salariale provient toutefois de territoires situés hors de la région, majoritairement de la région parisienne.

Plus de 70 % de la masse salariale versée par les entreprises de la région est concentrée dans six EPCI : les trois métropoles d'Aix-Marseille-Provence (AMP), de Nice Côte d'Azur (NCA) et de Toulon-Provence-Méditerranée (TPM) et les communautés d'agglomération (CA) de Sophia Antipolis, du Grand Avignon et de Cannes Pays de Lérins.

1 Autour des grandes agglomérations, une part importante des salaires des résidents provient de l'extérieur

Principaux flux de masses salariales entre EPCI et part des salaires provenant de l'extérieur par EPCI au lieu de résidence en 2014

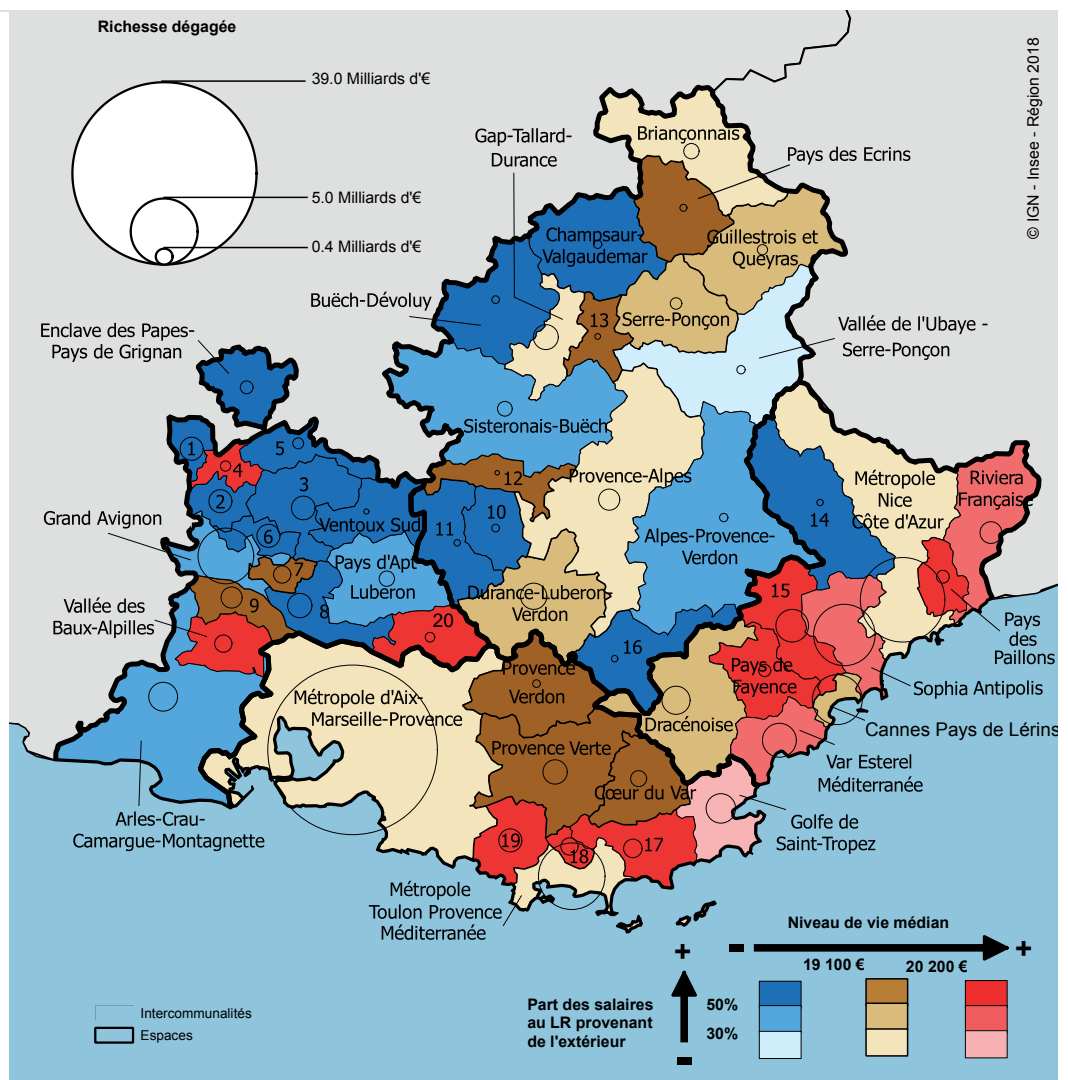


Lecture : 64 % de la masse salariale perçue par les habitants de la CC Alpes d'Azur provient de salariés travaillant en dehors du territoire (dégradé de vert), dont plus de 20 % (50 % exactement) provient de salariés travaillant dans la métropole Nice Côte d'Azur (flèche).
Note : les flux de masses salariales ne prennent pas en compte les salaires versés aux salariés travaillant à l'étranger, y compris ceux travaillant à Monaco.
Source : Insee, DADS 2014

2 Des niveaux de vie parfois faibles malgré d'importants flux salariaux

Richesse dégagée, part des salaires provenant de l'extérieur et niveau de vie médian en 2014, par EPCI

- 1 : Rhône Lez Provence
- 2 : Pays Réuni d'Orange
- 3 : Ventoux-Comtat-Venaissin
- 4 : Aygues-Ouvèze en Provence
- 5 : Pays Vaison Ventoux
- 6 : Sorgues du Comtat
- 7 : Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse
- 8 : Luberon Monts de Vaucluse
- 9 : Terre de Provence
- 10 : Pays Forcalquier et Montagne de Lure
- 11 : Haute-Provence-Pays de Banon
- 12 : Jabron-Lure-Vançon-Durance
- 13 : Serre-Ponçon Val d'Avance
- 14 : Alpes d'Azur
- 15 : Pays de Grasse
- 16 : Lacs et Gorges du Verdon
- 17 : Méditerranée Porte des Maures
- 18 : Vallée du Gapeau
- 19 : Sud Sainte-Baume
- 20 : Territoriale Sud-Luberon



Lecture : la métropole Aix-Marseille-Provence est un territoire dont les habitants ont un niveau de vie médian intermédiaire (entre 19 100 € et 20 200 € par UC - dégradé de marron) et où la part des salaires provenant de l'extérieur est inférieure à 30 % (couleur claire). La richesse dégagée par les établissements de ce territoire en 2014 est proche de 40 milliards d'euros.

Source : Insee, DADS, FEE, Filosofi 2014

D'importants flux de salaires autour des grandes agglomérations

Plus de la moitié des EPCI de la région dépendent majoritairement des salaires versés par des établissements situés à l'extérieur de leur territoire. C'est particulièrement le cas autour des grandes agglomérations (figure 1). Près de 18 % des salaires versés par les établissements des trois métropoles régionales sont perçus par des actifs vivant en dehors de leur territoire. Ces revenus du travail alimentent ainsi les EPCI à proximité. La masse salariale des habitants des communautés de communes (CC) Territoriale Sud-Luberon et Provence Verdon provient respectivement à 60 % et 45 % d'emplois localisés dans la métropole Aix-Marseille-Provence. Les territoires jouxtant Nice Côte d'Azur profitent du poids économique de la métropole azuréenne, mais également de celui des CA de Sophia Antipolis et de Cannes Pays de Lérins. Autour de Toulon-Provence-Méditerranée, la masse salariale des habitants de la CC de la Vallée du Gapeau, de la CC Méditerranée

Porte des Maures et de la CA Sud Sainte-Baume provient respectivement à 57 %, 35 % et 26 % de la métropole varoise.

La CA du Grand Avignon a la particularité d'être un territoire plus interdépendant que les trois métropoles régionales. En effet, 36 % des salaires perçus par ses résidents proviennent d'établissements d'autres territoires (contre 14 % en moyenne dans les trois métropoles) tandis que près de la moitié des salaires versés par ses établissements est destinée à des actifs n'habitant pas sur son territoire.

D'autres agglomérations jouent un rôle de carrefour économique au sein de la région. D'un poids économique moindre, elles génèrent cependant de forts liens de dépendance pour les territoires alentours. Dans les Alpes, c'est le cas des CA Gap-Tallard-Durance et Provence-Alpes-Agglomération et des CC du Sisteronais-Buëch et du Briançonnais. Les salaires des habitants des EPCI avoisinants sont versés en grande partie par les établissements de

ces territoires. Pour les CC Jabron-Lure-Vançon-Durance et Serre-Ponçon Val d'Avance, plus de 80 % de la masse salariale des résidents provient de l'extérieur. Dans les CC Buëch-Devouly, du Pays des Écrins et du Champsaur-Valgaudemar, c'est plus de la moitié.

A contrario, certains EPCI éloignés des grandes agglomérations sont relativement indépendants. Ces territoires n'échangent que peu de salaires avec l'extérieur. C'est notamment le cas des CC du Golfe de Saint-Tropez et de la Vallée de l'Ubaye - Serre-Ponçon. D'autres EPCI font office de « relais » : ils perçoivent de l'extérieur une part importante de leurs salaires et distribuent en même temps des salaires à d'autres territoires. La CA Dracénoise en est un exemple : 11 % de sa masse salariale provient de la CA Var-Esterel-Méditerranée tandis qu'elle est à l'origine de 24 % de la masse salariale de la CC Lacs et Gorges du Verdon. Les CA Durance-Luberon-Verdon et Ventoux-Comtat-Venaissin sont dans des situations analogues.

D'autres sources de richesse

Les flux de masse salariale abondent le revenu des ménages d'un territoire (*définitions*). Mais celui-ci est composé d'autres types de ressources comme les retraites, les revenus du patrimoine et les transferts issus du système redistributif (allocations chômage, prestations et minima sociaux).

La richesse d'un territoire peut aussi être appréhendée par l'activité économique de ses établissements (mesurée *via* la notion de richesse dégagée). Les caractéristiques du tissu productif local, l'attractivité résidentielle et touristique sont par ailleurs autant de critères qui peuvent influencer sur le processus de création et de redistribution des richesses. Une telle analyse organisée selon quatre espaces (*définitions*) permet de mettre en évidence les disparités entre les EPCI de la région, leur éventuelle dépendance et les différents marqueurs de leur richesse.

L'espace provençal sous l'influence des deux métropoles

Les établissements de l'espace provençal génèrent 56 % de la richesse dégagée régionale. Cet espace se caractérise notamment par la présence des deux métropoles d'Aix-Marseille-Provence et de Toulon-Provence-Méditerranée. Les territoires situés en périphérie bénéficient de l'impact économique généré par ces deux gros producteurs de richesse. Les salaires provenant de l'extérieur y sont particulièrement importants et les populations qui y vivent disposent d'un niveau de vie médian relativement élevé (*figure 2*). Les habitants de la CC Méditerranée Porte des Maures, de la CA Sud Sainte-Baume et de la CC de la Vallée du Gapeau ont même un niveau de vie parmi les plus élevés. Respectivement 58 %, 72 % et 79 % de la masse salariale de leurs actifs résidents proviennent d'établissements situés hors du territoire, notamment dans les deux métropoles voisines.

Dans la CA Sud Sainte-Baume, 23 % des salariés résidents se rendent chaque jour sur le territoire d'AMP pour travailler et la même proportion fait route vers TPM. Parmi ces navetteurs, les cadres et les professions intermédiaires sont surreprésentés. Leurs salaires sont plus élevés : par rapport aux salariés travaillant sur place, ceux qui se déplacent vers TPM perçoivent en moyenne 12 % de plus et ceux qui travaillent dans AMP 40 % de plus. À l'inverse, les salariés qui quittent les métropoles pour aller travailler dans les EPCI limitrophes ont un salaire en moyenne inférieur à ceux qui vivent et travaillent dans les métropoles. En effet, les employés et ouvriers sont surreprésentés parmi ces navetteurs.

Par ailleurs, les EPCI provençaux présentent des profils économiques différents. La CA Sud Sainte-Baume et la CC Méditerranée

Porte des Maures se caractérisent par l'importance des retraites dans le revenu des ménages et par le tourisme (*figure 3*).

Englobant notamment les industries du pourtour de l'étang de Berre, le port de Marseille et le CEA de Cadarache, la richesse dégagée d'AMP relève plus fortement qu'ailleurs de la sphère productive (*définitions*). Grâce à la présence de la base navale, TPM se distingue par la plus forte surreprésentation des emplois publics des EPCI de la région : 49 % des salaires versés par ces établissements relèvent de l'emploi public contre 27 % en moyenne dans les autres EPCI de la région. Ces deux métropoles, au niveau de vie intermédiaire, bénéficient d'une part plus importante des prestations sociales et des allocations chômage.

À l'est de l'espace provençal se trouve un territoire moins dépendant des salaires versés par les deux métropoles : la CC du Golfe de Saint-Tropez. Ses habitants bénéficient cependant d'un niveau de vie élevé. L'économie liée aux activités touristiques y est plus importante et contribue à la richesse de ce territoire.

Concentration et circulation des richesses entre Nice, Sophia Antipolis et Cannes

L'espace azuréen représente 27 % de la richesse dégagée régionale. Trois territoires en concentrent la majeure partie : la métropole de Nice Côte d'Azur, la CA de Sophia Antipolis (CASA) et la CA Cannes Pays de Lérins. D'importants liens économiques existent entre eux. Près de la moitié de la masse salariale entrante de la CASA provient de salariés travaillant dans la métropole niçoise, tandis

que plus de 40 % de celle de Nice provient de salariés travaillant dans la CASA.

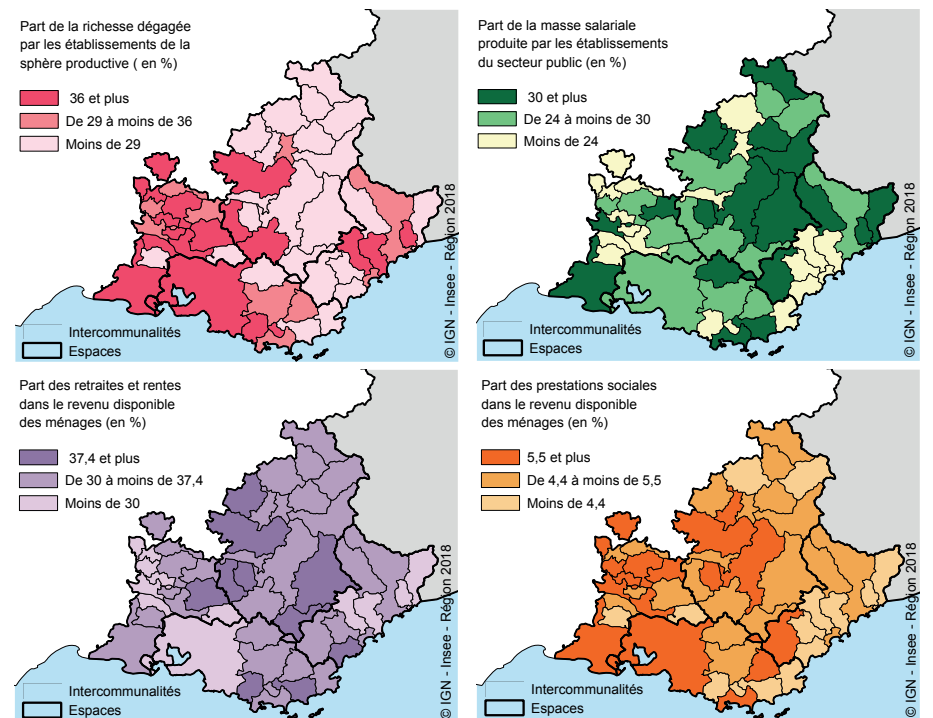
Les trois grands EPCI azuréens présentent des caractéristiques très différentes. Si la métropole niçoise se distingue par son poids économique, la CASA se singularise, du fait de la présence de la technopole de Sophia Antipolis, par son orientation vers la sphère productive (60 % de la richesse dégagée contre 32 % en moyenne dans les EPCI de la région). Ses emplois de haut niveau lui permettent ainsi d'associer une production de richesse importante et un niveau de vie élevé des habitants (le 2^e des EPCI de la région). Enfin, la CA Cannes Pays de Lérins se distingue notamment par l'importance du tourisme dans son économie.

Autour de ces pôles se trouvent des territoires économiquement dépendants qui captent beaucoup de flux de masse salariale. Dans ces territoires limitrophes, une grande partie de la masse salariale perçue est produite par des établissements extérieurs au territoire. C'est le cas des CC du Pays des Paillons (74 %), du Pays de Fayence (69 %), des Alpes d'Azur (64 %) et de la CA du Pays de Grasse (62 %).

Peu peuplée et plus éloignée du littoral, la CC Alpes d'Azur est le seul des territoires composant l'espace azuréen où le niveau de vie des habitants est très inférieur à la moyenne régionale. Les emplois publics y sont surreprésentés (39 % des salaires versés par les établissements).

En périphérie de l'espace azuréen se trouvent des territoires moins dépendants. À l'ouest, le niveau de vie élevé des habitants de la CA Var Esterel Méditerranée provient en partie du système redistributif et plus particulièrement des

3 Des sources de richesses multiples



Source : Insee, FEE, DADS, Filosofi 2014

retraites. Dans la CA Dracénoise, le niveau de vie médian est plus faible et les habitants ont plus souvent recours aux allocations chômage et aux prestations sociales. La part de la masse salariale issue des établissements du secteur public y est également plus importante.

Le secteur public est également surreprésenté dans la CA de la Riviera française, à l'est de l'espace azuréen. Contrairement à la CA Dracénoise, le niveau de vie des habitants y est plus élevé et le tourisme représente une part importante dans la richesse dégagée.

Globalement, l'espace azuréen est composé de territoires où le niveau de vie des habitants est particulièrement élevé. Six d'entre eux se placent parmi les 15 EPCI les plus riches de la région en termes de niveau de vie des ménages. Il est marqué par le poids des retraites dans les revenus des ménages et par l'importance du secteur touristique, notamment sur le littoral.

Espace rhodanien : des territoires dépendants d'Avignon et à faible niveau de vie

En 2014, l'espace rhodanien représente 13 % de la richesse dégagée régionale. La CA du Grand Avignon y est le plus gros producteur de richesse. La majorité des salaires des territoires de l'espace rhodanien provient d'emplois localisés dans d'autres intercommunalités et notamment du Grand Avignon. Mais contrairement à ceux des espaces provençal et azuréen, la plupart de ces territoires disposent d'un faible niveau de vie. Parmi les dix EPCI de la région dont le niveau de vie des ménages est le

plus bas, six font partie de l'espace rhodanien. Les ménages y sont plus souvent bénéficiaires de prestations sociales. C'est notamment le cas des CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette et du Grand Avignon, des CC Rhône Lez Provence et du Pays Réuni d'Orange.

Trois EPCI se distinguent malgré tout par le niveau de vie élevé de leurs habitants : les CC Aygues-Ouvèze en Provence, Vallée des Baux-Alpilles et Territoriale Sud-Lubéron. Celles-ci ont en commun une forte captation de salaires en provenance d'établissements extérieurs à l'espace rhodanien. Plus de 80 % de la masse salariale des résidents des CC Territoriale Sud-Lubéron et Aygues-Ouvèze en Provence proviennent d'EPCI voisins et 69 % pour la CC Vallée des Baux-Alpilles. Les CC Territoriale Sud-Lubéron et Vallée des Baux-Alpilles sont sous l'influence de la métropole AMP tandis que la CC Aygues-Ouvèze en Provence, au nord du système rhodanien, bénéficie de sa proximité avec Orange mais aussi avec le site du Tricastin dans la Drôme.

L'économie de l'espace rhodanien est, au même titre que celle de l'espace provençal, plus particulièrement portée par la sphère productive. Celle-ci représente plus de 40 % de la richesse dégagée par les établissements implantés sur le territoire.

Des territoires touristiques moins dépendants dans l'espace alpin

Les établissements de l'espace alpin produisent 5 % de la richesse dégagée régionale. Ceux des CA Durance-Lubéron-Verdon, Provence-

Alpes-Agglomération et Gap-Tallard-Durance sont les principaux contributeurs. Les salaires perçus par les habitants des territoires à proximité dépendent majoritairement de ces gros producteurs.

Beaucoup d'intercommunalités de l'espace alpin, notamment au nord et à l'est, sont assez autonomes vis-à-vis de leurs voisines : la part des salaires provenant d'établissements extérieurs y est moindre qu'ailleurs. Elles ont en général une économie très touristique. Dans les CC Alpes-Provence-Verdon, du Briançonnais et de la Vallée de l'Ubaye - Serre-Ponçon, plus de 25 % de la richesse dégagée provient du tourisme (contre 8 % en moyenne des EPCI de la région).

Pourtant, aucun territoire de l'espace alpin ne dispose d'un niveau de vie médian élevé. Les ménages alpins sont plus qu'ailleurs dépendants du système redistributif. Les allocations chômage et les retraites contribuent fortement à leurs revenus.

Par ailleurs, les emplois publics tiennent une place importante dans les CA Provence-Alpes-Agglomération et Gap-Tallard-Durance, qui englobent les chefs-lieux des deux départements alpins. Ils représentent respectivement 42 % et 47 % de la masse salariale. En raison de la présence d'importants établissements industriels, la sphère productive génère 48 % de la richesse dégagée de la CA de Durance-Lubéron-Verdon. ■

Définitions

Les **intercommunalités** ou établissements publics de coopération intercommunale (**EPCI**) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ».

La **masse salariale** est le cumul des rémunérations brutes des salariés au cours de l'année d'exercice (y compris primes). Elle est dite « entrante » pour les actifs qui résident sur le territoire tout en travaillant en dehors de celui-ci, « sortante » pour les actifs qui travaillent sur le territoire mais qui résident à l'extérieur.

Les quatre **espaces** sont des regroupements d'intercommunalités. Ils sont le reflet de l'armature urbaine de la région et des aires d'influence de ses principales agglomérations. Ils sont utilisés dans le cadre des réflexions du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

La **richesse dégagée** par les établissements est issue de la valeur ajoutée des entreprises.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation.

La **sphère productive** regroupe d'une part la production de biens ayant vocation à être consommés hors de la zone, et d'autre part les activités de services tournées vers les entreprises qui produisent ces biens.

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpenti
CS 70004
13395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :
Alberto Lopez
Rédacteur en chef :
Jérôme Domens

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon

Crédits photos
CRT Côte d'Azur - Robert Palomba

Dépôt légal : septembre 2018
ISSN : 2274-8199 (version imprimée)
ISSN : 2417-1395 (version en ligne)
© Insee - Région Provence-Alpes-Côte
d'Azur 2018

Pour en savoir plus

- Michaïlesco F., « Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 2^e région la plus marquée par les inégalités », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 53, novembre 2017
- Rivière S., « Intercommunalités – Depuis 2018, six habitants sur dix dans une métropole », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 59, mai 2018

